



Pension alimentaire pour moi et ma fille

Par **GOBIN Christine**, le 10/11/2017 à 18:05

Bonjour,

Je suis séparée depuis 1 an et je n'ai pas fais de démarches pour obtenir une pension alimentaire bien que percevant un salaire de 1266 E mais je souhaite la demander pour ma fille de 19 ans étudiante qui vient d'emménager dans son appartement ; car elle n'ose pas saisir le juge et son père lui propose que 40 E par mois alors que ses revenus sont d'environ 2500 E mensuels sans compter les primes.

Merci par avance de bien vouloir me dire si c'est possible et si je peux obtenir une rétroactivité compte tenu de mes ressources et du préjudice financier ainsi que moral.

Cordialement.

Par **youris**, le 10/11/2017 à 18:14

bonjour,

la pension alimentaire c'est pour les enfants, pour l'époux il s'agit de la prestation compensatoire.

voire fille étant majeure, il lui appartient de saisir le JAF pour demander une pension alimentaire.

salutations